

Direction générale de la coordination et des relations avec le milieu

PAR COURRIEL

Montréal, le 4 octobre 2023

Monsieur Alexandre Parizeau Directeur général Ville de Longueuil Alexandre.Parizeau@longueuil.quebec

Monsieur le Directeur général,

J'ai pris connaissance de deux résolutions relatives à une demande de diminution ou de modification de la vitesse sur la route 112 (boulevard Cousineau) transmises au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Plus spécifiquement, la résolution CE-170321-9.21 demande la réduction de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route 112 entre la rue de la Tourbière et l'autoroute 30, et la résolution CE-210929-9.1 demande la modification de la limite de vitesse sur la route 112 entre l'autoroute 30 et la limite municipale.

D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer que le Ministère fait de la sécurité routière son principal engagement et qu'il comprend les préoccupations soulevées par vos citoyens et les membres du conseil municipal en regard des enjeux de circulation sur la route 112.

Le Ministère a procédé à une analyse de sécurité et de circulation dans le secteur visé par les deux résolutions et a présenté les résultats de l'analyse à la Ville le 28 septembre 2023.

...2

transports.gouv.qc.ca

Comme mentionné lors de cette rencontre, les indicateurs de sécurité ne sont pas critiques et le radar photo mobile implanté en 2015 a permis de réduire signficativement le nombre d'accidents sur le tronçon. Il importe de souligner, que le Ministère doit assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en favorisant des limites de vitesse crédibles et harmonisées sur le réseau routier. Pour ces motifs, le Ministère ne peut répondre favorablement aux deux demandes de réduction de la limite de vitesse présentées.

La présentation « Demandes de réduction de la limite de vitesse Route 112 (boul. Cousineau) Ville de Longueuil » présentée lors de la rencontre du 28 septembre 2023, et jointe à cette lettre, détaille l'analyse de sécurité et de circulation réalisée pour les deux secteurs visés de la route 112.

Des modifications à l'aménagement routier, notamment des aménagements de trottoirs ou de pistes cyclables, constituent des pistes de solutions pouvant favoriser un abaissement de la limite de vitesse.

Enfin, soyez assuré de la collaboration et du soutien du Ministère dans la recherche de solutions aux besoins exprimés.

Pour toute question relative à ce dossier, je vous invite à communiquer avec votre agente de liaison, madame Christine Pelletier, par téléphone au 514 265-8456 ou à l'adresse <u>christine.pelletier@transports.gouv.qc.ca</u>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Rogério Correia

p.j.

N/Réf.: 20211007-SDE20102